

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé aux investisseurs de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility, un compartiment de Credit Suisse Index Fund (Lux)

Catégorie d'actions
ISIN
Société de gestion

DB EUR
LU1564311410
Credit Suisse Fund Management S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Objectifs et politique d'investissement

Les placements de ce Index Tracker Fund sont gérés de manière passive afin de reproduire la performance du MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Index. L'indice utilise une stratégie de volatilité minimale qui optimise l'indice MSCI Emerging Markets en utilisant le modèle global MSCI Barra multi-facteurs et est rééquilibré sur une base semestrielle. Le portefeuille et la performance du Fonds peuvent s'écarter de l'indice. Dans des circonstances de marché normales, le degré d'erreur de suivi anticipé devrait être inférieur à 0.50%. Le fonds applique une stratégie de réplique physique et investit principalement dans une sélection représentative d'actions et de titres similaires, ainsi que de droits, notamment des

parts de fonds, des bons de jouissance, des parts de coopératives, parts sociales, émis par des sociétés entrant dans l'indice. Le Fonds peut utiliser des dérivés afin d'atteindre les objectifs précités. Par rapport à la méthode de réplique pure, celle basée sur les échantillonnages représentatifs peut entraîner une baisse des coûts de transaction dans le contexte d'un rééquilibrage de portefeuille, ainsi qu'une variabilité élevée de la différence entre le rendement de l'indice et celui qu'un investisseur du fonds obtient. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour, tel que défini dans le prospectus. Cette classe d'actions ne verse pas de distributions.

Profil de risque et de rendement

Profil de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le profil de risque et de rémunération du fonds reflète les variations de valeur des placements dans ce fonds qui auraient pu survenir au cours des cinq dernières années. Ces variations ont été calculées sur la base de données de performances simulées dans le cas d'historique manquant. L'appréciation du risque du fonds est susceptible de changer à l'avenir. Veuillez noter que la possibilité de réaliser des bénéfices plus élevés implique généralement un risque de pertes également plus important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque.

Pourquoi le Fonds est-il classé dans cette catégorie?

Les cours des actions reflètent en premier lieu les perspectives attendues d'une entreprise telles qu'estimées par les acteurs du marché. Les anticipations tendent à fluctuer plus fortement en période de hausse de l'incertitude.

Existe-t-il d'autres risques particuliers?

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- **Risque de liquidité:** les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Une partie des investissements du Fonds est susceptible de présenter une liquidité limitée. Le Fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures.
- **Risque opérationnel:** des processus inadéquats, des erreurs techniques et des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes.
- **Risques politiques et juridiques:** les placements sont exposés aux changements de normes et de lois du pays où ils sont effectués. Cela comprend les restrictions sur la convertibilité des monnaies, le prélèvement d'impôts et la réalisation de contrôles sur les transactions, les limites des droits de propriété, ainsi que d'autres risques juridiques. Les placements sur des marchés financiers moins développés peuvent exposer le fonds à un risque opérationnel, juridique et politique plus important.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Sans objet
Frais de sortie	Sans objet
Commission de conversion	Sans objet
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant l'investissement ou avant le versement du produit du placement. Cette commission versée au Fonds permet de couvrir les frais de courtage, les taxes de bourse et les autres taxes standard.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,13%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Sans objet

Les frais dus par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour obtenir des informations détaillées sur les frais, les investisseurs doivent consulter les chapitres «Credit Suisse Index Fund (Lux) – Récapitulatif des catégories d'actions» et «Frais et taxes» du prospectus, qui est disponible sur www.credit-suisse.com.

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Les investisseurs peuvent obtenir le montant des frais effectivement appliqués auprès de la société de gestion.

Un sous-fonds peut percevoir des frais d'émission/de rachat à l'achat/la vente de parts. Cette contribution aux coûts comprend les commissions de courtage, de change et taxes incombant au compartiment dans le cadre de l'achat/la vente de placements. Pour plus d'informations sur les frais d'émission/de rachat, les investisseurs voudront bien se référer au chapitre «Souscription/rachat de parts» du prospectus, qui est disponible sur www.credit-suisse.com. Pour connaître les frais d'émission/de rachat effectifs, les investisseurs peuvent s'adresser à la société de gestion.

Les données relatives aux **frais courants** reposent sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2018. Ils ne comprennent pas la commission de performance ni les frais de transactions du portefeuille, mais ils incluent les frais

d'entrée et/ou de sortie que le Fonds doit payer à l'achat ou à la vente d'actions/ de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Performances passées

Exclusion de la responsabilité concernant la performance

Veillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs.

Frais et commissions

Le graphique présente la performance du Fonds fondée sur l'évolution en pourcentage de la valeur nette d'inventaire d'un exercice sur l'autre dans la monnaie de classe d'actions.

Le calcul de la performance passée inclut les frais courants du Fonds. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

Date de lancement et monnaie du Fonds

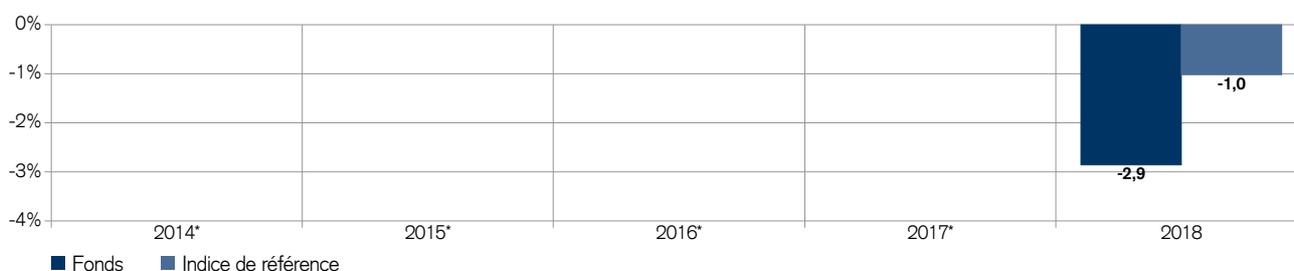
Le Fonds a été lancé le 19 janvier 2016.

La catégorie d'actions a été lancée le 24 novembre 2017.

La monnaie de référence du Fonds est le USD.

La monnaie de la catégorie d'actions est le EUR.

La performance passée a été calculée en EUR.



* Aucune donnée relative à la catégorie d'actions n'est disponible pour cette période de référence. La catégorie d'actions a été lancée le 24 novembre 2017.

Informations Pratiques

Dépositaire

Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg

Autres informations

De plus amples informations sur Credit Suisse Index Fund (Lux), le prospectus du Fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels en langue française peuvent être obtenus gratuitement, auprès de Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg, des distributeurs désignés ou par internet sur www.credit-suisse.com. Ce document d'information clé pour l'investisseur concerne un compartiment de Credit Suisse Index Fund (Lux). Le prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds à compartiments. Les actifs et les dettes des différents compartiments représentent des patrimoines distincts. Cela signifie qu'aucun compartiment ne répond sur ses actifs des dettes d'un autre compartiment au sein du fonds à compartiments.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société d'administration, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du calcul des rémunérations et des avantages, sont disponibles en lignes sur www.credit-suisse.com ou directement en cliquant sur le lien suivant: <https://www.credit-suisse.com/media/assets/about-us/docs/our-company/our-governance/compensation-policy.pdf>. Un exemplaire imprimé peut être demandé gratuitement.

Publication des prix

Les prix les plus récents des actions sont disponibles sur www.credit-suisse.com.

Echange de fonds/catégories

Les investisseurs peuvent convertir tout ou partie de leurs actions contre des actions de la même catégorie d'un autre compartiment ou d'une autre catégorie du même compartiment ou d'un autre compartiment, à condition que les conditions d'accès dans la catégorie d'actions concernée soient satisfaites. De plus amples informations sur la conversion d'actions et la commission de conversion en vigueur figurent dans le prospectus au chapitre «Conversion d'actions».

Données spécifiques sur les fonds

D'autres catégories d'actions peuvent être proposées pour ce Fonds. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le prospectus. De plus amples informations sur les catégories d'actions commercialisés au public dans la juridiction de l'investisseur sont disponibles sur www.credit-suisse.com.

Réglementation fiscale

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Suivant le lieu de résidence de l'investisseur cela peut avoir des conséquences fiscales sur sa situation fiscale personnelle. Pour plus de précisions il est recommandé à l'investisseur de consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Credit Suisse Fund Management S.A. est autorisée au Luxembourg et régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 mai 2019.